

Accusé de réception en préfecture

Identifiant: 013-211300017-20170331Imc1105764-DE-1-1

Date de signature: 04/04/2017

Date de réception: mardi 4 avril 2017

POR CERTIFICATION DU

PORT CERTIFICATION DU

CONTROLLE STORME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2017-100

Séance publique du

31 mars 2017

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ Adjoint au Maire

OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE

Le. 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir:

Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire: Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.3
Designation de representants

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

RAPPORTEUR: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

<u>OBJET</u>: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors de sa séance du 17 octobre 2016, le Conseil de la Métropole a délibéré pour prendre acte de la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois, du transfert de son personnel, de ses biens, droits et obligations à la Métropole avec un rattachement au Conseil de Territoire du Pays d'Aix à la date du 31 décembre 2016.

Cette délibération a posé le principe d'une organisation répondant aux préoccupations des élus, des partenaires et des experts scientifiques et universitaires avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique.

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil de Métropole a défini les modalités de mise en place d'une organisation de pilotage du technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

Le Comité de Pilotage aura pour mission de définir les grands axes de développement du Technopôle au service du territoire métropolitain et du Pays d'Aix, le Technopôle gardant comme objectifs principaux le développement de synergies entre le monde économique et celui de l'enseignement supérieur de la recherche dans les domaines de l'environnement et du développement durable ainsi que l'aménagement des zones qui lui sont confiées, notamment la Zac du Petit Arbois et celle du Tourillon.

Ses réflexions se feront dans le cadre du schéma de développement économique métropolitain et en lien étroit avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Le Comité de Pilotage se réunira au minimum trois fois par an et émettra des avis transmis au Conseil de la Métropole et au Conseil de Territoire.

La durée de la participation des membres au Comité de Pilotage sera liée à celle des assemblées délibérantes ou institutions qui les ont désignés.

Cette délibération a, par ailleurs, acté que l'assemblée délibérante de la commune d'Aix-en-Provence devait désigner un de ses élus afin de siéger au sein du dit comité de pilotage. C'est pourquoi, je vous propose de désigner Jules SUSINI à ce poste.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation
- **DESIGNER** Jules SUSINI pour siéger au sein du comité de pilotage du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

DL.2017-100 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE-

Présents et représentés : 53
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 7
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint délégué, Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/04/2017 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»